



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

LES
SORTS DES APOTRES

Texte provençal du XIII^e Siècle

PUBLIÉ AVEC L'ORIGINAL LATIN

PAR

CAMILLE CHABANEAU

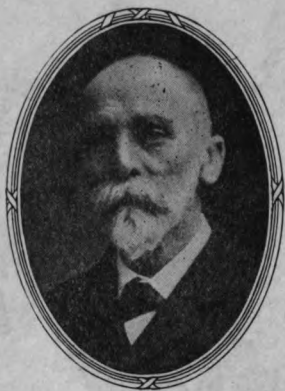


PARIS
MAISONNEUVE ET C^{ie}, ÉDITEURS
25, Quai Voltaire, 25

M DCCC LXXXI

849
C34-2
no. 4

THE LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY OF MINNESOTA



EX LIBRIS
MAX BONNET
PROFESSÉUR HONORAIRE
À L' UNIVERSITÉ DE MONTPELLIER
1841-1917

CLASS 849

BOOK C34-2
no. 4

à Monsieur M^r. Bonn et
Hommage cordial
Chabanca

LES

SORTS DES APÔTRES

Texte provençal du XIII^e Siècle

[Faint, illegible handwritten text]

Extrait de la *Revue des langues romanes*.
(Tomes XVIII et XIX, 1880-1881)

LES
SORTS DES APOTRES

Texte provençal du XIII^e Siècle

PUBLIÉ AVEC L'ORIGINAL LATIN

PAR

CAMILLE CHABANEAU

Miscellaneous Provençal texts. 11-



PARIS
MAISONNEUVE ET C^{ie}, ÉDITEURS
25, Quai Voltaire, 25

M DCCC LXXXI

UNIVERSITY OF
MINNESOTA
LIBRARY

TO YIPSAVIMU
ALCIBIADES
YRABALI

- 2
no. 4

LES

SORTS DES APOTRES

Texte provençal du XIII^e siècle

L'Académie des Inscriptions et Belles Lettres a reçu dernièrement (séance du 16 juillet 1880) une communication intéressante dont M. Julien Havet a rendu compte en ces termes dans le n° du 26 juillet de la *Revue critique* :

« M. Rocquain met sous les yeux des membres de l'Académie une feuille de parchemin trouvée à Cordes, près d'Albi, dans un mur de la fin du XIII^e ou du commencement du XIV^e s. Cette feuille porte un texte provençal d'une écriture de la seconde moitié du XIII^e siècle. Il résulte de l'examen de cette pièce qu'elle était destinée à servir à la divination dite par les *sorts des saints ou des apôtres*. Dans le document trouvé à Cordes, le titre porte bien : « Ce sont ici les sorts des apôtres » ; mais le texte n'est pas tiré de la Bible. C'est un choix de cinquante-sept sentences rédigées à dessein en termes vagues, pour répondre à toute espèce de question imprévue. Ces réponses sont précédées d'une prière à Dieu et aux saints, pour demander une réponse véridique. A la marge du parchemin sont attachés, par leurs extrémités, des fils de couleur, en nombre égal aux sentences et placés chacun en face d'une de ces dernières. La feuille est placée (*sic*; *lis.*: pliée?) de manière à n'occuper qu'un petit volume et à pouvoir être aisément cachée sous les vêtements et transportée en secret. M. Rocquain pense qu'elle appartenait à un diseur de bonne aventure ambulant, qui exerçait clandestinement ce métier, sévèrement prohibé par l'Église et dangereux surtout dans une région hérétique où sévissait l'Inquisition. Il finit par se voir contraint de la cacher dans le mur où on l'a retrouvée de nos jours. Lorsqu'on le consultait, il commençait par lire la prière inscrite en tête de la feuille; puis il disait à celui qui le consultait de choisir un fil au hasard, et il lisait la réponse correspondante au fil touché. »

NOV 30 1882
Barnet

Ni l'auteur de ce compte rendu, que nous avons tenu à reproduire

550801

en majeure partie, parce que le document en question y est très-exactement décrit, ni M. Rocquain, ni l'Académie elle-même, ne savaient, à ce qu'il paraît, que le ms. de Cordes était connu et publié depuis longtemps. Trouvé en 1866 (?) par M. Louis Prunet, limonadier à Toulouse, il fut communiqué par ce dernier à feu Bruno Dusan, qui le publia dans la *Revue archéologique du Midi de la France*, t. I (Toulouse, 1866-1867), p. 225-237, en l'accompagnant d'une savante introduction, d'un fac-simile, d'une traduction française et de l'original latin du texte roman.

Ce texte, en effet, ainsi que Bruno Dusan l'a parfaitement établi, n'est rien de plus qu'une traduction, trop souvent infidèle et inintelligente, d'un livret latin dont un manuscrit a été publié en 1687 parmi les miscellanées posthumes du célèbre Pierre Pithou¹, et qui lui-même n'est probablement autre chose, quant au fond du moins, que celui qu'on trouve mentionné dans le décret du pape Gélase sur les apocryphes (an. 494) dans les termes suivants : « Liber qui appellatur *Sortes apostolorum*, apocryphus². »

Le ms. de Cordes, à en juger par le fac-simile, n'est pas d'une écriture très-nette, et il y a par-ci par-là des passages assez difficiles. Aussi ne faut-il pas s'étonner que Bruno Dusan, à qui le provençal paraît n'avoir pas été très-familier, ait publié ce texte d'une manière peu satisfaisante. Il serait sans utilité de relever ici ses erreurs, et il y aurait de notre part d'autant plus mauvaise grâce à le faire qu'il nous a fourni lui-même, par le fac-simile joint à son édition, le moyen de la corriger, et de préparer celle que nous présentons aujourd'hui à nos lecteurs. L'importance du ms. de Cordes, au double point de vue de la langue et de l'histoire des mœurs, et la rareté actuelle de la première édition, nous donnent lieu d'espérer qu'on ne nous saura pas mauvais gré de le reproduire à nouveau.

A l'exemple de Dusan, nous accompagnons le texte roman du texte latin du ms. de Pithou, que nous avons soigneusement revu sur l'édition de 1687³. Nous avons, dans les deux textes, placé un numéro d'ordre devant chacun des *sorts*, et, comme ceux-ci ne s'y trouvent pas

¹ *Codex canonum vetus Ecclesie romanæ a Francisco Pithæo ad veteres manuscriptos codices restitutus et notis illustratus. Accedunt Petri Pithœi miscellanea ecclesiastica, etc. Parisiis e typographia regia, M D C LXXXVII, in-f^o.* — Les *Sortes apostolorum* occupent les pages 370-373 de ce volume.

² Labbe, IV, 1265. Cf. Fabricius, *Codex apocryphus novi Testamenti*, I, 138 ; II, 416.

³ Cette édition n'est point parfaite, et le ms. qu'elle reproduit ne devait pas être des meilleurs. Plusieurs passages, évidemment corrompus, s'y rencontrent, par exemple sous les nos 17, 27, 52. Nous avons proposé en note quelques corrections, suggérées pour la plupart par le texte roman.

toujours dans le même ordre, indiqué en caractères gras, après chaque *sort* roman, le n° du *sort* latin correspondant, afin de faciliter les comparaisons.

Nous avons dit plus haut que le texte de Cordes, comparé à celui de Pithou, nous apparaît comme l'œuvre d'un traducteur infidèle et inintelligent¹. C'est de quoi le lecteur s'apercevra assez vite. Il est aussi tronqué en beaucoup d'endroits². Trois sorts y manquent³, et il y en a trois, en revanche, qui ne se retrouvent pas dans le latin⁴. Quelques-uns sont séparés en deux, d'autres fondus ensemble: ainsi le n° 14 du latin correspond à la fois au n° 13 et au n° 14 du roman; inversement, le n° 14 du roman correspond à la fois au n° 11 et au n° 14 du latin. Un autre a été reproduit deux fois: c'est le n° 15 du latin, qui est représenté dans le texte de Cordes par les deux nos, presque identiques, 15 et 30, d'où résulte que ce dernier texte a un sort de plus que n'en a et que n'en comporte, comme on le verra tout à l'heure, l'original latin.

On remarquera encore que la première prière du texte roman n'existe pas dans le texte latin, et qu'au contraire la seconde prière de celui-ci a été omise dans le roman. Notons de plus que l'introduction, où sont indiquées les pratiques religieuses à observer par celui qui veut utilement consulter les sorts, manque absolument dans la traduction.

Enfin, et c'est là ce qui distingue le plus nos deux documents, la méthode employée pour consulter les sorts diffère absolument dans l'un et dans l'autre.

Toutes ces circonstances réunies semblent prouver que l'auteur de la traduction que le ms. de Cordes nous a conservée a fait son travail sur un texte des *Sortes apostolorum* différent lui-même du ms. de Pithou, à moins qu'on ne suppose, hypothèse à notre avis moins vraisemblable, que les différences tout à l'heure énumérées proviennent seulement du traducteur, qui aura retranché, modifié, arrangé les sorts selon son gré, et imaginé une méthode plus simple de les consulter.

On a vu, dans l'extrait de la *Revue critique* reproduit plus haut, quelle était cette méthode. Celle qu'indique le manuscrit de Pithou nécessitait l'emploi de trois dés, portant sur chacune de leurs six faces l'un des nombres suivants: I. II. III. IIII. V. C⁵. On jetait ces

¹ Voy., par exemple, les nos 1, 8, 14, 20, 25, 28, 49.

² Voy. p. ex. 10, 26, 36.

³ Nos 17, 23, 30 du latin.

⁴ Nos 27, 38, 39.

⁵ C'est ce qui résulte avec évidence de l'examen du texte de Pithou. Chaque sentence y est suivie de lettres formant une des 56 combinaisons possi-

dés et l'on cherchait dans la série des sorts celui dont les chiffres correspondaient à ceux qu'on avait amenés. Ce procédé était fort ancien. « On avait trouvé, dit le savant auteur de l'*Histoire de la divination dans l'antiquité*⁴, une espèce de rhapsodomancie plus commode encore [que celle d'ouvrir un livre au hasard], en combinant les avertissements écrits avec le jeu des dés ou des osselets. Il suf-

bles des nombres ci-dessus, depuis c.c.c., la plus élevée. jusqu'à i.i.i., la plus faible, dans un ordre régulièrement décroissant, déterminé par le premier nombre et non par le total des trois : ainsi v.i.i. (= 7) précède iii. iii. iii. (=12). Quelques erreurs, soit du ms., soit du premier éditeur, se laissent, cela bien compris, facilement corriger. Le sort marqué c.c.i. est transposé : il est le 12^e et devrait être le 6^e. Celui-ci (qui devrait être le 7^e) est précédé des lettres ccv; il y a un c de trop. Le n^o 14 est marqué c.iii.ii. au lieu de c.iii.ii.; le n^o 48, iii.iii.iii., comme le n^o 47, au lieu de iii.iii.ii. Nous avons corrigé toutes ces erreurs, sauf la transposition du n^o 12. Nous avons également séparé partout l'un de l'autre les trois nombres partiels de chaque combinaison. L'emploi mal entendu du point dans l'édition de Pithou, plus encore dans celle de Dusan, et les groupements trompeurs qui en résultent, déroutent le lecteur plus que ne le ferait l'absence complète et constante de ce signe*, et l'empêchent de saisir, du premier coup d'œil, avec la nature, toujours trinaire, des combinaisons, la règle qui a présidé à leur arrangement et la cause qui en limite le nombre à 56.

Les lettres c. c. c., qui forment la première des combinaisons, n'accompagnent, dans l'édition de Pithou, non plus que dans celle de Dusan, aucune sentence. On pourrait être d'abord porté à croire que l'on a là un sort laissé muet à dessein. Mais il n'en est rien, et cet isolement des trois lettres c. c. c. n'est qu'apparent. Il résulte simplement d'une erreur ou seulement peut-être d'un excès de fidélité du premier éditeur, qui, pour vouloir reproduire trop scrupuleusement son ms., a placé à la fin de chaque sentence des lettres qu'il aurait dû inscrire en tête de la suivante. Ainsi s'expliquent à la fois, chez lui, et l'isolement de c. c. c., et l'absence de tout chiffre à la fin du 56^e et dernier alinéa, dans lequel il faudrait voir autrement une espèce d'*explicit* et non un véritable sort.

Chacune des combinaisons numériques, malgré la place qu'elle occupe dans l'édition de Pithou, se rapporte donc, non pas, comme le croyait Dusan, à la sentence qui précède, mais à celle qui suit. Aussi n'avons-nous pas hésité à la détacher de la première, pour la mettre au-dessus de la seconde. C'est, du reste, une disposition que présente déjà l'édition de Pithou, pour les sorts c.c.iii., c.iii.iii. et v.iii.ii., outre c.c.c. dont il vient d'être question, probablement parce que son ms. la lui indiquait clairement en ces endroits.

⁴ *Hist. de la div. dans l'ant.*, par Bouché-Leclercq, I, 195.

* Pithou ne fait qu'un seul groupe des lettres numériques afférentes aux n^{os} 2, 3, 4, 5, 6, 22, 23, 24 ; il en fait deux de celles qui concernent les n^{os} 7, 8, 9, 10, 21, 25, 26, 55. Dusan l'imité pour ces derniers, sauf pour 21, dont il sépare régulièrement les trois lettres ; mais il fait de celles des huit premiers des combinaisons binaires, écrivant, par exemple, sous le n^o 22, vv. v., au lieu de vvv., que donne Pithou.

faisait pour cela de dresser un tableau où des réponses disposées à l'avance seraient choisies, pour chaque cas, par le sort. Nous pouvons nous faire une idée de ce qu'était un pareil tableau par une inscription d'Attalia en Pamphylie, qui reproduit un modèle analogue: c'est une table cléromantique mutilée, qui contient dix prophéties, chacune de trois hexamètres, et portant en tête le nom d'un dieu avec un chiffre décomposé en cinq chiffres partiels. On consultait cette espèce d'oracle avec cinq astragales à quatre faces, jetées simultanément. La combinaison des points amenés indiquait la sentence prophétique applicable à un cas donné, et l'on voit facilement que la table devait contenir cinquante-trois (*lisez* 56) de ces sentences, c'est-à-dire autant que de coups possibles. »

Sur la divination par les sorts depuis l'ère chrétienne, on peut consulter Thiers, *Traité des superstitions*, tom. I de la 4^e édition (1741), p. 229-242; *l'Histoire littéraire de la France*, III, pp. 10-14; les *Recherches historiques sur les sorts*, par Du Resnel, dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions, XIX, 287, et surtout Du Cange, sous *Sortes sanctorum*. Les textes du moyen âge sont pleins d'allusions à ces pratiques. Quant à la dénomination de *Sortes des apôtres*¹, donnée à des sen-

¹ Nous ne savons pas en quoi les *sortes apostolorum* différaient des *sortes sanctorum* et des *sortes prophetarum*. Ce n'était peut-être que la même chose sous différents noms. Pierre de Blois (*de Præstigiis fortunæ*, in *Bibliotheca maxima Patrum*, XXIV, 1268) parle ainsi de ces sorts et de ceux qui faisaient métier de s'en servir: « Sortilegi sunt qui sub nomine fictæ religionis superstitiosa quadam observatione rerum pollicentur eventus. Quod genus *sortes apostolorum* et *prophetarum* et *dividentium* (Fabricius propose de corriger *videntium*) continent, et inspectio tabellæ quæ pythagorica appellatur. Observatio quoque cujusque casus, id est rei de qua quæritur significatio, sub eo continetur. » Nous citerons encore un passage du dominicain Etienne de Bourbon, mort en 1271, qui se rapporte au même sujet: « Sunt autem diversa genera divinacionum. . . . item alia in sternutationibus, alia in sompniis, alia in sortibus quas falso dicunt apostolorum. » (*Anecdotes historiques, légendes et apologues tirés du recueil inédit d'Etienne de Bourbon, publiés par Le-coy de la Marche*, p. 317.)

Nous ne connaissons dans la littérature provençale aucune allusion formelle aux *sorts des apôtres*; mais il y est souvent question des *sorts* sans désignation spéciale, en même temps que des *augures* et d'autres pareilles superstitions:

E va t'en d'espero,
Noi gartz augurs ni sortz.
(G. de Berguedan.)

Non ai mais fizansa
En agur ni en sort.
(Bernart de Ventadour.)

E tornatz los garsos atras

tences où ni saint Paul, ni aucun autre apôtre n'ont certainement rien à réclamer, on doit probablement l'expliquer par ce fait que le dernier exemple que nous offrent les Écritures de l'emploi des sorts, ce furent les apôtres qui le donnèrent, lorsque Mathias fut désigné, par ce moyen, comme devant remplacer Judas¹.

Bruno Dusan, dans l'introduction dont il a fait précéder son édition du ms. de Cordes, a exprimé l'opinion que ce ms. avait été à l'usage d'hérétiques albigeois. Les raisons qu'il en donne ne sont point décisives², et il est obligé de constater lui-même que rien, dans

Qu'en agur crezon et en sort.

(Marcabru.)

Ieu ai ja vist home que conois fort

Et a legit nigromansi' e sort

Trahit per femn' a peccat et a tort.

(Guilhem Ademar.)

Peire de Corbiac, énumérant, dans son *Trésor*, avec une complaisance pédantesque, toutes les sciences qu'il a étudiées, n'a garde d'oublier les sorts :

De nigromanci' apres totz los encantamens,

Mais de geomancia sai los esperimens,

Las sortz e las esperas e los desviemens. . .

(VV. 734-6)

Citons encore un autre exemple tiré de la *Chanson de la Croisade albigeoise* (v. 3389), et que la qualité du personnage auquel l'action est attribuée (c'est le pape lui-même, Innocent III) rend particulièrement piquant :

L'Apostolis s'en intra del palaitz en .i.ort

Per defendre sa ira e per prendre deport. . . .

El a ubert .i. libre e conosc .i. sort

Quel senher de Toloza pot venir a bon port.

Sur quoi le pape, ainsi tiré d'embarras, se décide à résister aux obsessions des évêques. — Voy. d'autres exemples dans Raynouard, V, 270.

¹ *Act. apost.*, I, 26. Voy. là-dessus le P. Lebrun, *Dissertation sur les moyens par lesquels on consultait Dieu dans l'ancienne loi* (t. IV de son *Histoire des pratiques superstitieuses*, p. 20). « Ce moyen [les sorts] de savoir la volonté de Dieu a été en usage, dit le docte auteur (qui paraît ici copier Bède), jusqu'au temps des apôtres, qui élurent saint Mathias par sort. Cela ne fut plus en usage après que l'Eglise eut été établie par la réception du Saint-Esprit, le jour de la Pentecôte. »

² Le fait de la découverte du ms. dans une vieille muraille ne tire pas autant à conséquence qu'on pourrait le croire à première vue. On a trouvé de même dans des murs en démolition d'autres documents dont la possession ne pouvait certainement inspirer à leurs propriétaires aucune inquiétude pour leur liberté ou pour leur vie. Je citerai les fragments d'un mystère provençal, dé-

cet écrit, n'a trait aux croyances des cathares¹. Il fait pourtant, au sujet de la Sainte Vierge, une observation qui nous paraît mériter d'être reproduite, bien qu'elle n'ait pas à nos yeux toute l'importance qu'il lui attribue. « Il est à remarquer, dit-il, que ce document, où sont énumérés les chœurs des anges, les saints de l'ancienne loi et de la nouvelle, ne renferme aucun appel à l'intercession de la Vierge-Mère, aucune allusion à sa puissance, et que son nom même ne s'y trouve pas... On sait que les sectaires albigeois blasphémaient contre la dignité et la pureté de la Sainte Vierge, dont ils niaient la divine maternité... Sans insister sur le prodigieux développement du culte de la Vierge dès le commencement du XIII^e siècle, je conclus que l'absence du nom de la Mère du Sauveur, dans l'invocation de nos *sorts des apôtres*, ne saurait être que très-significative; un catholique du temps, faisant une traduction à son usage de cet antique formulaire, n'eût pas manqué d'y introduire son nom. »

Il nous reste, avant de mettre fin à cet avant-propos, à examiner brièvement la langue du ms. de Cordes et à en signaler les traits les plus essentiels².

1. L'a s'affaiblit en *o* dans *mos* (38) et *mor* (52), seules formes de *magis* que nous offre notre texte. On sait que ces formes sont fréquentes dans *G. de Rossillon*. On les rencontre aussi dans la *Chanson de la Croisade albigeoise* et dans diverses chartes, par exemple, *Archives d'Agen* (1289), p. 134 : *mos*; — *Coutumes de Cahors*, dans le *Bulletin des études du Lot*, III, 249, 251, 252 : *mos*; — Chartes datées de Moissac (1229) et de Lauzerte (1247), dans Teulet, n^o 2033 et 3515 : *mor*.

2. L'è atone, suivant la chuintante *g*, passe à l'i dans *angils*, *arcangils* (I 1, II 2), phénomène commun en d'autres textes, comme le *Breviari d'amor* et le *Ferabras* provençal. Cf. *vergis* à côté de la

couverts à Périgueux dans un mur de la cathédrale, que j'ai publiés après M. de Mourcin, et un *vidimus* daté de 1249, qu'on a trouvé il y a sept à huit ans, à Feuillade (Charente), dans une métairie, en démolissant un vieux mur. (Voy. *Revue des lang. rom.*, VI, 630.)

¹ Il est bon de remarquer, d'un autre côté, que les deux écrivains cités plus haut (p. 9, note 1), dont le second était dominicain et inquisiteur, ne disent nulle part que l'usage des *sorts des apôtres* fût particulier aux hérétiques ou même plus commun chez eux que chez les catholiques.

² Les exemples empruntés aux *sorts* proprement dits sont désignés par les n^os d'ordre que nous avons donnés à ces derniers; ceux qui le sont aux deux prières initiales sont indiqués par un chiffre romain (I ou II), suivi du n^o de la ligne en chiffres arabes, que nous séparons, s'il y a lieu, par un point-et-virgule des chiffres désignant les *sorts*. Ex. : II 12; 26, 57.

forme ordinaire *verges*. Cette substitution de l'*i* à l'*e* en de pareils mots est un des caractères des dialectes de l'Est : *sagi*, *imagi*, etc., dans Marguerite d'Oyn; — *viagi*, *partagi*, etc., dans la Bellaudière. Voyez aussi Damase Arbaud, *passim*, etc. On ne la rencontre guère ailleurs qu'accidentellement.

3. L'*i* final atone reste sous forme d'*h* dans *donah* (38) = *donati*. C'est le seul exemple qu'offre notre texte d'un nominatif pluriel à *t* radical de la 2^e décl. Sur les formes de ce genre, voy. la *Revue des langues romanes*, VI, 102, et cf. *ibid.* IX, 359, sur le v. 4714 de la *Croisade albigeoise*. Les chartes du Quercy et de l'Albigeois en présentent de pareilles en assez grand nombre. — *Gauh* est dans notre texte la forme unique de *gaudium* (4, 26, 36, 41, 52); mais *podium* y est *pueg*. Il est à noter qu'aucun de ces deux mots n'y prend l'*s* flexionnelle : *grans gauh venra* (41) ou *er a tu* (52); *els pueg* (II 8). Cela est assez ordinaire, en beaucoup d'autres textes, après les chuintantes.

C'est encore sous une forme pareille (*pueg*, 12) que le classique *pois* ou *pueis* (lat. *post*) se montre ici. Cf. *poig* dans la *Croisade albigeoise*, et voy. là-dessus la *Revue des lang. rom.*, IX, 196, note sur le v. 3498 de ce poème.

4. Le groupe *ct* ne donne que *g* (jamais *ch* ni *h*) : *āreg* (I 10), *frug* (24).

5. Le *g* dur est ordinairement figuré *gu*, même devant *a* (except. 18, 29), et *o* : *guovernada* (13). Le dérivé de **coraticum*, qui revient très-fréquemment, est presque partout écrit *coratque*. Deux fois seulement (2 et 17) on trouve *coratge*. Le scribe a-t-il oublié l'*u*, ou faut-il admettre l'emploi simultané des deux formes ?

6. L'*s* initiale est presque toujours remplacée par *c* : *ce* (1, 10, 13), *cera*, *ceras* (1 20), *celva* (25), *cegurs* (52), etc., etc. Même substitution au milieu du mot, dans *acocegras* (23), *corces* (II 2). On sait que cet abus n'est pas rare en d'autres textes. La faute inverse ne se rencontre ici qu'une seule fois : *sex* = *cæcos* (26).

L'orthographe habituelle de *causa* est, dans notre texte, *causzu* (8, 14, 18, 29, 56, etc.). Cette espèce de pléonasm graphique se remarque souvent ailleurs. Le mot précité est ici le seul qui le présente, et on l'y trouve aussi écrit *causa* et *cauza*, quelquefois dans les mêmes phrases (28, 56).

Le changement de *s* final en *r* se remarque dans *mor* (52) = *mos* = *mas*⁴. Cf. ci-dessus 1.

7. Le *z* flexionnel se réduit toujours à *s* après la nasale : *serpens* (25), *niens* (40, 43, 50, 51), *corns* (10), *ans* (34). Il reste dans les autres cas : *motz*, *sortz*, *mudatz*, etc.

⁴ *Mar* = *mas* n'est pas rare dans les documents de l'Albigeois.

8. L'r médiale devient *z* (ou *s*) dans *cosizier* (13, 15, 30, 52) et dans *cosisos* (11). Sur cette mutation, dont on trouve des exemples plus ou moins clairsemés dans toute la région méridionale de la langue d'oc, voy. *Romania* IV, 184 et 465 (articles de MM. Paul Meyer et Alart), et cf. la *Revue*, VIII, 238; X, 149.

Le manque de l'r finale dans *desirie* (45) et *melho* (54), où nous avons cru devoir la rétablir, peut être considéré comme un indice de la prononciation, qui dès lors était sans doute, en Albigeois, *desirie* et *melhou* ou *milhou*, comme aujourd'hui.

9. L'l mouillée est toujours figurée *ilh* dans le corps des mots (seules exceptions : *veilo*, I 6, où nous avons rétabli l'h, probablement oubliée par le copiste, et *aparelhatz*, 43), et *il* à la fin : *vueilhas* (7, 9), *mieilher* (20), etc.; *cocail* (2, 12), *sail* (13), *trebail* (35), *eil* = *illi*, figuré en d'autres textes *elh*, *ell* (I 5). *Fil* (I 5), doit probablement, d'après cela, représenter *filh*, comme en français *peril* = *perilh*.

10. L'n mouillée, au contraire, finale comme médiale, est partout figurée *nh*, même devant *t* : *bezonha*, *senhor*, *renha*, *sanh*, *sanh* (I).

11. *P* s'introduit entre *m* et *s* dans *temps* (9, 21) = *times*; tandis que l'intercalation, pourtant bien plus ordinaire, de *d* entre *n* et *r*, n'a pas lieu ici. Ainsi on a *venra* (26) et non *vendra*. — *N* final passe à l'*m* devant *p* : *tom poder* (8, 54), *um pauc* (31, 51), *em breu* (1, 13, 17, 54).

12. La labiale finale douce se renforce dans *ap* (12); mais la dentale de même degré reste telle dans *grand* (26).

13. Les règles de la déclinaison sont généralement observées. Les infractions paraissent provenir, pour la plupart, de simples négligences du copiste. Ainsi, l's manque aussi souvent au régime pluriel (I 1; II 12; 26, 57) ou à la 2^e pers. du sing. dans les verbes (5, 32) qu'au sujet singulier (3, 26, 27, 55, 56), et encore la leçon, pour plusieurs de ces derniers exemples, est-elle douteuse. Le sujet pluriel est une fois en *s* : *ij angils cosiro* (36). Mais la même lettre figure aussi (I 6) à la fin d'un régime singulier : *per lo meus esgardamen*. Il y a un exemple (II 2), mais c'est le résultat d'un gros contresens, de pluriel *intégral* allongé : *corces*. Cf. les *Leys d'amors*, II, 160.

14. En ce qui concerne la conjugaison, il faut noter un futur décomposé (33, *deliurar l'a*), si notre correction de ce passage est fondée; la 3^e pers. du pluriel, qui est *iu* (= *io*), devenu plus tard *ieu*, à l'imparfait (II 3), *au* au futur (20?, 57) et *o* aux autres temps (46, 48); la forme de subj. 2^e pers. sing. *temias* (40, 43, 50, 51), purement étymologique (*timeas*), et qui du reste se trouve ailleurs, et enfin les impératifs *aduebri* (II 1) et *suefri* (51). Les *Leys d'amors*

(III, 370)¹ blâment ces dernières formes, qui pourtant ne sont pas rares, même dans de bons textes.—A la 2^e pers. du sing., notre texte préfère *iest* à *est*, tant au présent de *essèr* qu'au prétérit de la 1^{re} conj. (50, 51 ; II 3).

15. La syntaxe donne lieu à peu de remarques. On peut noter l'emploi du neutre: *bon es* (9, 21, 22), *mal es* (42), *aiso. . . . es ferm* (18), *aiso. . . non es dat a tu* (49); *tu* régime de préposition (1, 4), le locatif de l'article pour le datif (II 6). Rien de tout cela, bien entendu, n'est particulier à notre texte. La périphrase *no vueilhas temer ou metre* (31, 34, etc.), et la construction *liqual te cujo nozer venceras* (23), ne sont que des reproductions serviles du latin. Mais l'emploi de la prép. *de* dans *d'autre dia torna* (27) mérite d'être remarqué. Cf. *de noit, de dia*.

16. Notre texte n'enrichira pas beaucoup le vocabulaire. Les sept ou huit mots suivants sont, je crois, les seuls qui manquent à Raynouard.

Apelament (I 9).

Cervi (10). Raynouard ne donne que *cerv* au masculin. Mais il a un féminin *cervia* qui correspond à notre *cervi*.

Eversamen (29), « inversement. »

Jacis (10) « gite ». Corr. *jaci*? Le mot est ici régime singulier. Raynouard a seulement *jatz*, qui renvoie comme *jaci* à un type **jacium*. Mais *jacis* régime sing., par conséquent nom *intégral*, représenterait **jacisium*.

Mescla (28). Raynouard n'enregistre ce mot que comme substantif (= *mélange*). Notre texte malheureusement est corrompu en cet endroit. Faut-il corriger *mescla[da] d'[a]ur*, ou seulement *mescla d'[a]ur*, en faisant de *mescla* un adjectif employé comme participe, selon l'usage italien? Nous avons relevé dans la *Revue des langues romanes* (XI, 214) un autre exemple de ce *mescla*, dont l'existence, d'ailleurs, paraît suffisamment assurée par celle de l'adverbe *mesclamen*, que l'on trouve assez souvent, comme on sait, dans les textes classiques, en concurrence avec *mescladamen*.

Nautanier (II 3). Raynouard n'a que *nautor*.

Sebarat? (II 7) traduisant *dispersum*. Raynouard n'a que *sebrar* et *separar*.

Tempestatz (31). Raynouard n'a que *tempesta*.

¹ Les *Leys* parlent en cet endroit de la 3^e pers. de l'ind. présent; mais la 2^e pers. de l'impératif est semblable à la 3^e de l'indicatif (*Ibid.* 394), et ce qui est dit de l'une s'applique aussi à l'autre.

LAS SORTZ DELS APOSTOLS

· Eu pregui lo Paire el Fil el sanh Esp[e]rit. Pregui los angil[s] els arcangils. Pregui las senhorias et las pozestatz. Pregui los patriarcas els prophetas. Pregui los apostols els martirs. Pregu[i] los cofesatz ¹ et las verges et totz lo[s] sanhs de Dieu, que eil preguo la sanhta Trinitat e la Unitat, lo Paire el Fil el sanh Esperit, per lo meu(s) esgardamen, que vueil[h]o far que demostre a mi drecha via, per aquestas letras e per aquesta leiso e per aquestas sortz, que nom puesca lo diables decebre en aquesta mia bezonha, per l'apelament e per lo clam de nostre Senhor Jhesu Christ, loquals viu e renha dreg per totz los cegles dels cegles verament.

Aduebri, Senher, las doptozas causzas que so els nostres corces ², per aquestas sortz, et endresa la mia sort, en aisi coma endresiest la sor[t] dels nautaniers que sofríu peril, quant cazet la sortz sobre Jonas ³, et en aisi coma endresie[s]t las sortz dels teus apostols, cant cazet sobre Mathia ⁴. Tramet, Senher, esperit verai, loqual tramesist el teu propheta, locals vezia tot lo poble d'Y[s]rael sebarat si con oeilhas maridas els pueg ⁵; decasa, Senher, esperit deceben, loqual tu tramezist [a] Achap, cant cazet am tota sa cavalguada ⁶. Endresa, Senher, aquestas sortz, la[s] qual[s] metem el teu nom, pels teus meritiz e per las orazos e per las preguieiras de totz los teus sanhs angil[s], liquel governo las sortz de totz los amix, que las sortz aduebro a nos d'aquesta causa, per Deu, lo ver. Aiso so las sortz dels apostols.

1. Seguentre lo soleil ce levo las estelas solar e ja so retornadas ⁷ a lutz; en aisi lo teus coratgues, don iest vistz doptos,

¹ Sic. Cor. *cofessors*?

² Gros contre-sens : *corces* ne peut signifier que *corps* (*corpora*), et le latin porte, ce que d'ailleurs le bon sens indique : *in cordibus nostris*. Il faudrait *cors*.

³ *Jon.* I, 7.

⁴ *Act. apost.* I, 26. — Corr. *cazero* ou plus haut *la sort*?

⁵ *Reg.* XXII, 17.

⁶ *Ibid.*, 22.

⁷ Passage corrompu et qui, comparé au latin, fait un contre-sens. Fs.: *solar eia*, très-lisible. Dusan en fait un seul mot, qu'il croit être un verbe et traduit par *brille*.

em breu termini am clardat venra a tu¹ de Dieu, et Dieus cera a tu en ajutori, et auras aiso que cobezejas. **1.**

2. D'aiso que quers coceil sia fermes tos coratges, que puescas venir ad aiso que esperas. **2.**

3. Dieus ajudara a tu d'aiso que cobezejas ; pregua Dieu e pervenra ti ton desirier. **3.**

4. Aiso que tu quers venra a tu am gran gauh ; estai segurs, pregua Dieu, e non aias paor. **12.**

5. La tua destra esten al paire², lo teu Dieu pregua, e aura[s] concordia e bona esperanza. **4.**

6. De lutz te vols metre en tenebras, e guarda te que no sias cosiros. **5.**

7. La via que tu quers es drecha ; no vueilhas temer, Dieus er a tu en ajutori, et auras aiso que cobezejas, e pervenras ad aquo que desiras. **6.**

8. Grans causza es aiso que t'es vejaire et aras pasara ocolacex³ ; penedras t'en, quar aiso que demandas non er en tom poder. **7.**

9. No vueilhas doptar d'aiso que demandas ; pregua Dieu, bon es, niens es aiso que temps. **8.**

10. De cervi coren cobezejas tener los corns, et el torna c'en e son jadis ; en aisi venra a tu so [que] quers. **9.**

11. D'aiso que quers ni preguas estai cosisos ; am gran suzor et am gran trebail pervenras ad aquo que deziras. **10.**

12. Ap suaus paraulas te quero amenar ; per aiso depar[t] te d'aquest coceil, que pueg no t'en penedas. **13.**

13. Aisi⁴ co la naus e mar, quant es guovernada, sail e loc que desira, en aisi lo teus cosiziers venra a tu em breu termini, ce preguas Dieu. **14.**

14. Lo teus vezis qu'esta ben am tu te quer amenar am

¹ Fac-simile *autu*.

² Corr. *paure* ? Cf. le latin.

³ Sic Dusan. Je copie sans comprendre et ne trouve rien à proposer qui me satisfasse. La première lettre peut aussi bien être un *a* ou un *e*, l'avant-dernière un *t*. Faut-il lire *aco la cex* ? Mais quel sens cela pourrait-il donner ? — A la ligne précédente, au lieu de *vejaire*, indiqué par le latin *videtur*, le fac-simile donne *voraire* ou *noraire*. (Dusan : *veraire*). On y lit aussi plutôt *posara* que *pasara*.

⁴ Fs. *aiso*.

suaus paraulas ; per aiso deus faire⁴ saviament, e vejas² la tua simpleza, que alcuna causza non endevengua a tu. **11 et 14.**

15. En aquest cosizier no sia fermes tos coratgues, quar vas es. (Cf. 30). **15.**

16. De la cauza que primieiramet cosiras e quers coceil, d'aquí auras gran gloria. **16.**

17. Lo teus requeremens es agradables ; d'aiso que quers si[a] fermes tos coratges ; ce pregas Dieu, venra a tu em breu termini. **18.**

18. Aiso que quers es ferm ; altra causza cosira ; outra causza venra a tu que non cosiras. **20.**

19. La tua via es apareilhada ; sias sufrens e pregua Dieu, e pervenras a ton desirier. **19.**

20. Dizes que temps ; li teu enemic cazerau de jus³ [e] ceras mieilher⁴. **21.**

21. (Dizes que temps⁵;) bon es aiso que quers, es en tas mas. **25.**

22. Aisso que quers bon es ; amorossament pervenras a ton dezirier. **22.**

23. Ligual te cujo nozer venceras, e pregua Dieu, et acocegras la tua esperansa. **24.**

24. En aisi la [se]mensa es cemeada e la bona terra et e son temps aporta frug, en aisi tu pervenras a la tua voluntat. **26.**

25. En la celva te vols metre, on non trobaras negu cemdier e motz serpens am gieien⁶ ; per aiso sias mudatz e departitz d'aquest coceil. **27.**

⁴ Fs. *dieus fara*. Cf. le latin : *agere debes*.

² Fs. *veras*. Corrigé d'après 29, où il y a *veias*, bien lisible, et d'après le latin *vide*. Cf. la note sur 8.

³ Je corrige d'après le latin : *inimici tui cadent*. Dusan : *cazira e ceras*. Le fac-simile ici est peu lisible. On distingue assez bien les quatre premières lettres, qui donnent *cati*; puis viennent deux lettres effacées, puis un *u*; ensuite un *d*, suivi d'une lettre effacée et d'un blanc (la place d'une lettre); puis *ius*, ces trois dernières lettres restant encore assez lisibles, malgré l'effacement des parties inférieure et supérieure de l'*i* et surtout de l'*u*. *Ceras* suit immédiatement, sans qu'on aperçoive la moindre trace d'un *e* ni qu'il y ait place pour cette lettre.

⁴ Fs. *mieilherr*.

⁵ Répétition fautive du commencement du sort précédent. Cf. le latin.

⁶ Dusan : *amgiein*, en un seul mot. Mais il y a bien *gieien* dans le fac-

26. Lo cas casan efantara lo[s] cadels sex, et en aisi aquo que quer(s) lo teus coratge venra a tu de grat am grand gauh⁴. **28.**

27. No vueilhas doptar d'aiso que demandas ; pregua Dieu, bon es, nient es aiso que temps.

28. Masa de plum mescla d'[a]ur². En aisi la cauza [que] que-si[s]t non er en tom poder ; outra causa venra a tu que non esperas. **29.**

29. Eversamen cosiras ; outra causa venra a tu que non co-siras³ ; e per aiso estai saviamen e vejas la tua simpleza, que outra causza non endevenga a tu. (Cf. 14.) **31.**

30. Outra causa cosira e no sia fermes tos coratgues en aquest cosizier, que vas es. (Cf. 15.) **15.**

31. Li vent so suau, garda las tempestatz, not vueilhas me-tre en la mar ; estai um pauc e recebras aquo que quers. **32.**

32. D'aiso que quers ni demandas estai aperceubutz, e re-cebra[s] bona ventura et bona vida que dada es a tu. **33.**

33. Garda te del gran leo, que not pueasca nozer ; per aiso clama Dieu e deliurar t'a⁴ que deseguentres non establiscas ta mor[t]. **34.**

34. Aiso que non dona ans tol sopdosamen us dias. No vueilhas esser cosiros, que venra a tu lo teus desiriers. **35.**

35. Am gran suzor et am gran trebail venra en tas mas aiso que quers ; pregua Dieu e fai gen⁵ gracias. **36.**

36. Tres causas so per un home ; .iij. angils cosiro per te ; la primieira causa de que cosiras auras am gauh. **37.**

37. En aquesta hora t'entorna ; la so[r]tz non respon a tu ; d'autre dia torna e dira a tu vertat⁶. **38.**

38. Bo so li teu do que tu quesist ; mos nols recebras, que no so donah a tu. Cf. **39.**

39. Quant er temps t'apropia ; alloc⁷ nient as que ceme-nes. Cf. **39.**

simile, et séparé du reste. Au lieu de *am*, on pourrait encore lire *a tu*, et à la rigueur *greien* au lieu de *gieien*.

¹ Fs. *gauh*.

² Corr. *mesclad[a es d'a]ur* ? Fs. *mescla dur*, en deux mots. Le copiste a dû sauter quelques mots. Cf. le latin.

³ Fs. *cosirias* ou *cosinas*.

⁴ Fs. *deliurat ca*.

⁵ Corr. *e fai li en* ? Cf. le lat. : *et refer ei gratias*.

⁶ Fs. plutôt *veitat*

⁷ Fs. *allos*.

40. Niens es que temias : lo senher t'ajudara, que puescas esser segurs, et auras clardat, et no vueilhas laisar Dieu. **40.**

41. Grans gauh venra a tu d'aiso que quers ni demandas ; tos enemix venceras e Dieus er en ajutori a tu, et auras aizo que cobezejas. **41.**

42. Per que causiguas contra l'agulho ? No vueilhas gabar, que mal es, e tu no vueilhas anar contrals ¹ sortz. **42.**

43. Aiso que tu quers ja es aparelhat(z) a tu, e niens es que temias ; sias cosiros et Dieus ajudara te. *Cf.* **44.**

44. Quar te venguist acocelhar am nos, ieu pregiu Dieu que perdo a tu, que fortment iest ² iratz. **43.**

45. Lo desirie[r] que tu cobezejas auras ; pregua Dieu et a lui fai gracias. **44.**

46. Fortuna promet a tu aquo que as en ton cor ; so paraulas qu'empacho a tu. **45.**

47. Tu cujas isausar la tua via seguentre la mort ; sias sufrens, pregua Dieu. **46.**

48. Aiso so sortz que adubertament respondo a tu ; not vueilhas trigar, mas plus quer ³ la gloria Dieu, que bon reque-remen pervenguo a tu. **47.**

49. Fel e vinagre desiras ; vejas ⁴ qual te ⁵ plus leu ⁶, quar aiso que tu quers non es dat a tu. **48.**

50. Aiso en que iest doptos niens es que temias ; pregua Dieu e ceras plus fortz. *Cf.* **49.**

51. Per que iest doptos ? niens [es] que temias ; suefri te um pauc e trobaras bon tems. **50.**

52. Grans gauh er a tu aiso que quers ; non aias cosizier, mor estai cegurs. **51.**

53. Intramens es apareilhatz a tu ; perque iest doptos ? La tua esperansa ⁷ acocogada ; pregua Dieu que sia a tu en ajutori, et auras so que ⁸ deziras. **52.**

¹ Corr *contra* l[a]s ?

² Corr. *es* ? Cf. le latin.

³ Fs. *quē*. Cf. le latin : *magis pete gloriam Deo*.

⁴ Fs. *veras*. Corrigé d'après le latin *vide*. Cf. les notes snr 8 et 14.

⁵ Corr. *t'e[s]* ?

⁶ Le traducteur avait sans doute dans son texte, ou il y a lu, *levius*, au lieu de *lenius*, que donne l'édition de Pithou.

⁷ Suppl. *er* ?

⁸ Fs. *qui*, en abrégé.

54. Aiso que quers non er en tom poder; em breu termini estai, et atrobaras melho[r] acabament. **54.**

55. Aver quers; lo loc⁴ es perilhos, ce i² ton coceil, estai saviamen. **53.**

56. Sias fizels jace en totas cauzas, et Dieu dara a tu en totas cauzas. **55.**

57. Aiso so las sortz dels sanhs apostol[s], que ja no falirau. Per aiso prega Dieu e auras so que cobezejas. **56.**

SORTES APOSTOLORUM

Ex collectione synodorum Petri Pithæi J. C.

LECTORI³

Licet superstitiosus sortium usus in detegendis arcanis ab antiquis Galliæ conciliis sit prohibitus, maxime a Vasensi ann. 465, can. 16; Agathensi ann. 506, can. 42; Aurelianensi I. ann. 511, can. 30; et Autissiodorensi ann. 518, can. 4; quorum auctoritas refertur a Gratiano, causa 26, quæstione 5, can. 6, his verbis: Aliquantum clerici sive laici student auguriis, et sub nomine fictæ religionis, per eas, quas Sanctorum sortes vocant, divinationis scientiam profitentur. Can. 9: Si quis clericus, monachus vel sæcularis divinationem vel auguria crediderit observanda, vel sortes, quas mentiuntur esse Sanctorum. Et can. 7, qui est Leonis III ad episcopos Britannia: Sortes quibus cuncta vos in vestris discriminatis judiciis, quod Patres damnaverunt. Duximus tamen non ingratum fore literatis scire formulas, quas Petrus Pithæus subjunctas invenit Canonibus Apostolorum⁴ in veteri codice manuscripto Majoris Monasterii, qui fuit Bernabæ Brissonii.

SORTES APOSTOLORUM

In nomine Patris, et Filii, et Spiritus Sancti, et in nomine summæ et individua Trinitatis. Incipiunt sortes sanctorum apostolorum, quæ

¹ Ou bien : *Aver quers lo loc; es perilhos...* (?)

² Ou *te i* ?

³ Cet avis au lecteur précède les *Sortes apostolorum* dans l'édition de 1687. Nous le reproduisons afin que rien ne manque ici de ce qui se trouve dans cette édition.

⁴ Les *Canones Apostolorum* sont aussi un des livres rejetés par l'Eglise, comme apocryphes. Ils sont imprimés dans le même volume que les *Sortes Apostolorum*, pp. 9-15.

numquam fallentur nec mentientur. In ordine sortium est consuetudo, quod si illas aliquis interrogare voluerit, triduo jejundet cum pane et aqua, et tertia die omne officium Sanctæ Trinitatis psallat⁴, et expleta missa, cum magna humilitate orando et lachrymando, a sortibus petat quidquid necesse fuerit: Pater noster.

Sequitur oratio.

Aperi, Domine, dubia quæ sunt in cordibus nostris per hanc sortem, et dirige eam sicut direxisti sortem nautarum, qui naufragium patiebantur, quando cecidit sors super Jonam, et sicut direxisti sortem apostolorum tuorum quando cecidit sors super Mathiam; immite, Domine, spiritum veracem quem tu misisti per prophetam tuum qui vidit universum Israël dispersum sicut oves errantes in montibus. Expelle, Domine, spiritum fallacem quem tu misisti ad decipiendum Acab, quando cecidit cum omni exercitu suo. Dirige, Domine, sortem hanc quam mittam in nomine tuo, per merita et orationes sanctorum angelorum tuorum, qui sortes amicorum cunctorum regunt, ut hæc sors veritatem nobis hujus rei inducat per te, Salvator mundi, qui vivis, etc.

Alia oratio.

Oremus ad te, Domine pater, Rex cœli et terræ, qui es creator omnium rerum creatarum, qui cuncta ex nihilo omnia mundi creasti, et Abraham patrem nostrum te daturum nobis jurasti, et Moysi in montem Sinai legem dedisti, et Susannam de falso crimine liberasti, et Tobiam de contritione cordis in alacritate mutasti, et nurui suæ de magna amaritudine cordis afflictæ, et² lachrymarum fonte tribuisti dulcedinem: qui exaudisti Jonam de ventre ceti, et deinde prostratum et jacentem et Petrum lachrymantem³, Domine, suscepisti; suscipe, Domine, preces meas, ut de hac re quam peto per has sortes mihi notum facias, qui sciens es per omnia et in omnibus, qui in

⁴ La recommandation de chanter l'office de la Trinité doit être une addition faite au texte primitif au IX^e ou X^e siècle au plus tôt. On attribue à Alcuin (mort en 804) la composition de cet office. Quant à l'usage de jeûner et de prier avant de consulter les sorts, entre autres témoignages formels qu'on en trouve, on peut citer celui-ci de Grégoire de Tours (*Hist. Francorum, lib. V, cap. XIV*): « Merovechus vero tres libros super sancti [Martini] sepulcrum posuit, id est Psalterii, Regum, Evangeliorum; et vigilans tota nocte petit ut sibi beatus confessor quid eveniret ostenderet. . . . Post hæc continuato triduo in jejuniiis, vigiliis, atque orationibus, ad beatum tumulum iterum accedens, revolvit librum qui erat Regum. . . »

² Sic. Corr. *ex* ?

³ Corr. *et lachrymantem Petrum* ?

sancta et in perfecta Trinitate vivis et in unitate consistis, per omnia sæcula sæculorum. Amen.

C.C.C.

1. Post solem surgunt stellæ, et iterum sol ad claram lucem revertitur, sic et animus tuus, unde dubius esse videris in brevi tempore ad claritatem pervenerit, et veniet tibi, et obtinebis quod cupis, Deo adjuvante; age ei gratias.

C.C.V.

2. De quo consulis animus tuus sit sicut speras, ut possis pertinere ad quod desideras.

C.C.III.

3. Deus te adjuvabit, de quo cupis, et de quo consulis: Deum roga, cito perveniet tibi quod desideras.

C.C.III.

4. Dexteram tuam porrige, et habebis concordiam, et spem bonam, et pauperibus tribue.

C.C.II.

5. De luce in tenebris mittere quæris, ubi nulla directa est semita, et vita tua carere cupis, moneo te ne cures ab hoc consilio.

C.V.V¹.

6. Est via certa quam tu petis, noli timere, Deus tibi in adiutorium erit, et pervenies ad quod desideras.

C.V.III.

7. Magnum quod tibi videtur esse jam transit, et quomodo volueris, nam hoc quod consulis in potestate tua non erit.

C.V.III.

8. Ne dubitaveris de quo consulis, Deum roga, bonum est quod petis, et noli timere.

C.V.II.

9. Cervo currente cornua tenere cupis in manibus, sed difficile est, quia in silvis moratur, sed revertatur in cubili suo, et ibi capi potest: sic veniet tibi in manibus tuis in quo dubius es.

C.V.I.

10. Qui petis et qui rogas, cum magno sudore et labore, pervenies ad hoc quod desideras, securus esto, Deum roga.

C. III.III.

11. Vicinus tuus cum ad te venerit, blandis sermonibus te inducere quærit, tu vero caute agere debes, ne postea incipias pœnitere.

¹ Pith. CC.VV.

C. C. I¹.

12. Quod postulas nunc ita veniet cum magno gaudio, securus esto, Deum roga, et noli timere.

C. III. III.

13. Prava ne velis, sævis² sermonibus te decipere volunt qui te quærunt, securus esto ab hoc consilio, ne postea incipias poenitere.

C. III. II³.

14. Sicut navis in pelago gubernata fuerit, quod desideras ita tibi veniet. Si jam pervenias ad quod desideras, Deum tuum roga, ut placatus sit tibi. Blandis sermonibus te decipere volunt, tu vero caute vide simplicitatem tuam, ne postea incipias poenitere.

C. III. I.

15. In hoc cogitamento non est animus tuus firmus, quia pravæ sunt in pectore tuo cogitationes: sollicitus esse noli, et veniet tibi desiderium tuum bonum, quod animum tuum confirmet, securus esto.

C. III. III.

16. De qua re primum cogitasti et consulis, tuus animus inde magis habebit gloriam magnam.

C. III. II.

17. Et si in societate in filium non habent, non fiunt, sic et tuus animus cito consilium mutavit, sed ad nos venies. Placa Deum ut securus possis fieri.

C. III. I.

18. Petitio tua accepta erit, cogitare noli, de quo consulis, perveniet tibi in brevi tempore. Ideoque Deum roga, et obtinebis quod cupis.

C. II. II.

19. Via tibi parata est, patiens esto, Deum roga, et venies ad desiderium tuum.

C. II. I.

20. Quod cogitasti firmum est, aliud cogita; ad lucrum perveniet quod cupis.

C. I. I.

21. Disce timere, inimici tui cadent, et adhuc melior eris.

V. V. V.

22. De quo postulas bonum est, diligentius age, et pervenies ad desiderium tuum bonum.

V. V. IIII.

23. Bonitas omnium qui quærunt Deum, serva mandata Dei, et omnia tibi prospere fient.

¹ Article transposé; peut-être l'était-il déjà dans le ms. de Pithou. Sa place devrait être immédiatement après le n° 5 (c. c. II.)

² Corr. *suavibus*? Cf. *suavis* dans le provençal. — ³ Pith. C. III. II.

V. V. III.

24. Qui te nocere cupiunt vinces eos, spem tuam consequeris. Tu vero Deum tuum roga, ut in adjutorium sit tibi, et pervenies ad desiderium tuum bonum.

V. V. II.

25. Quod postulas bonum est, de quo cogitas in manibus tuis erit.

V. V. I.

26. Sicut seminator in terram bonam semen mittit, et fructum in tempore suo restituet, ita ad quod desideras lætus pervenies, et tuam voluntatem facile invenies.

V. IIII. IIII.

27. In silvam te mittere quæris, ubi nullam semitam invenies, et multæ serpentes validæ latent, et ideo moneo te vitam tuam decipiaris, decipiaris dum non putas.

V. IIII. III.

28. Canis festinando cæcos catulos parit, sic et tuus animus. Improperare noli de quo postulas: si patiens fueris, veniet tibi ultro in potestate tua cum magno gaudio.

V. IIII. II.

29. Massa plumbea auro mixta est, et est invidiosa, sic et tuus animus invidiam machinat: aliud namque cogita. Hoc quod petis in potestate tua non erit.

V. IIII. I.

30. Adversarium te dicis habere, spem tuam dirige, ut tibi in adjutorium sit Deus. Moneo te ne velis esse irreligiosus.

V. III. III.

31. Aliud cogitas, aliud perveniet tibi, dum non speras. Ideo caute agere debes, et vide simplicitatem tuam, ne in damnum perduceris et detrimentum.

V. III. II.

32. Venti sunt, validæ tempestates sive procellæ, cave ne te velis mittere in pelagum: sustine modicum, et accipies serenitatem, et perveniet ad quod desideras animus tuus.

V. III. I.

33. Quæ petis atque rogas sollicitus esse noli, pervenies cum labore, et accipies fortunam bonam seu futura bona quæ data sunt tibi.

V. II. II.

34. Leonem magnum cave qui te nocere cupit. Ideo ad Dominum clama, et de malo liberabit te, ne post mortem restituas damnum.

V. II. I.

35. Quod annus non dat, dies subditus⁴ affert. Noli esse sollicitus,

⁴ Corr. *subitus*? Cf. le prov. *sobdosamen*.

quia veniet tibi desiderium tuum bonum, quod recedet ad gaudium magnum.

V. I. I.

36. Licet et ventum⁴ cum magno sudore et labore venire, tunc erit tibi in manibus tuis quod petisti; Deum roga, et refer ei gratias.

III. III. III.

37. Tria sunt facta per hominem in hoc sæculo: tres autem angeli temperant illa, primumque invenies gaudium cum lætitia. Secundo de abundantia rerum temporalium. Tertio de lætitia, et in itinere tuo accipies gaudium.

III. III. III.

38. Tu hac hora recede a nobis, quia sortes meæ non dant responsa: alia die venies, et observa conditionem tuam.

III. III. II.

39. Dum tempus accipies, nihilque pharis, bona sunt tua data.

III. III. I.

40. Nihilque est quod timeas, Deus adjuvabit tibi, ut possis securus esse, et in breve tempus lucrum invenies, et tenebis quod cupis, et habebis claritatem, noli timere.

III. III. III.

41. Gaudium magnum de quo petis veniet tibi, et protegat te Deus: inimicos tuos vinces, quia Deus tibi in adjutorium erit; securus esto, spem tuam recipies.

III. III. II.

42. Quid calcas contra stimulum? Jactare noli temetipsum, quia malum est de quo consulis. Contra sortes noli ire. Moneo te ne velis esse contrarius Deo.

III. III. I.

43. Quid venisti consulere? Deum tuum neglexisti, multum promisisti, et non implevisti: primitus placa Deum, ut propitius sit tibi, quia valde iratus est, et sic veniet ad te.

III. II. II.

44. Votum quod cupis obtinebis. Deum roga, ut ipse sit tibi in auxilium: patiens esto; noli dubitare quod consulis. Securus esto, veniet tibi, Deo adjuvante, quod desideras.

III. II. I.

45. Tibi fortuna quæ promittitur in terra est, et² sermones qui te impediunt, nec pertinges ad quod desideras.

⁴ *Et ventum*. Corr. *eventum*?

² Suppl. *sunt*? Cf. le provençal: *so paraulas*.

III. I. I.

46. Exultans te præcipitare cupis, et quæris vita tua carere, sed modo tempus non permittit : patiens esto, et Deum roga, ut petitionibus tuis misericordiam merearis.

III. III. III.

47. Hæ sunt sortes quæ manifeste respondent interrogantibus, et abscondita hominum patefaciunt. Ideo te moneo ne moras facias interrogare necessaria, sed magis pete gloriam Deo, ut petitiones animi tui invenias.

III. III. II ¹.

48. Mel tenes, et acetum desideras. Vide bonum quod lenius est : nam quod petis non est tibi datum.

III. III. I.

49. In quo speras pisces latent, et tu lætus capies eos : sic animus tuus dubius esse videtur, et tamen facile dono Dei accipies, si Deum rogaveris.

III. II. II.

50. Quod sollicitus esse videris, et undis maris navigare quæris, vide, et sustine, in brevi tempore invenies, et pertinges ad quod desideras.

III. II. I.

51. Gaudium magnum veniet tibi, de quo petis, noli cogitare, securus esto, roga Deum, et invenies gratiam.

III. I. I.

52. Jam tibi introitus est paratus, et aperta janua potes introire ad quod desideras, ubi hortare vel spem tuam, ora Deum, ut adjutor sit tibi.

II. II. II.

53. Pecuniam tuam ad lucrum mittere quæris, vide ne ad damnum perveniat tibi : iste locus periculosus est, utere consilio, sapientem fatigare cave.

II. II. I.

54. Quod in potestate tua non est tantum quæris, sed breve tempus sustine, et meliorem invenies conditionem tuam.

II. I. I.

55. Fidelis esto in perpetuum, et quidquid petieris, Deus omne tibi præstabit, et felix eris in ævum si obtemperaveris mandatis Dei.

I. I. I.

56. Hæ sunt sortes sanctorum quæ nunquam falluntur, nec mentiuntur, id est ² Deum roga, et obtinebis quod cupis. Age ei gratias.

¹ Pith. III. III. III.

² Corr. *ideo* ? Cf. le prov. *per aiso*.

APPENDICE

I

Nous avons pensé que la traduction de ce qui reste de la table cléromantique d'Attalia, dont il est question dans le passage, rapporté ci-dessus (p. 8), de M. Bouché-Leclercq, serait un utile complément de notre publication. Nous y joignons celle des débris d'une autre inscription du même genre, trouvée à Colosses¹. On ne pourra manquer d'être frappé de la ressemblance de ces oracles payens avec nos *Sortes apostolorum*. Les uns et les autres ne sont au fond que la même chose ; il n'y a guère de changé ou d'ajouté dans ceux-ci que le rituel, pour ainsi dire, et les noms des puissances célestes invoquées. Aussi l'opinion émise par Dusan, que nous avons dans les *Sorts des apôtres* « un antique formulaire d'oracle dont, pour lui donner vogue et crédit, on attribua la rédaction aux Apôtres », ne paraît-elle nullement inadmissible².

¹ Ces traductions sont faites sur le texte donné par M. G. Kaibel dans ses *Epigrammata ex lapidibus conlecta* (Berolini, 1878), nos 1038 et 1041 (pp. 454, 459).

² Remarquons à ce propos que, parmi les *Sorts des apôtres*, il y en a deux ou trois dans lesquels on trouve des allusions formelles à des proverbes connus pour avoir eu cours dans l'antiquité grecque et latine. Tel est le n° 28 : « Canis festinando cæcos parit catulos », sur lequel on peut voir les *adages* d'Erasmus, chiliade II, centurie I, n° 35. Aristophane et Galien ont fait allusion à ce proverbe ; Eustathe également, dans son commentaire sur l'*Iliade*, s'il faut s'en rapporter à Monosini, qui, dans son *Flos italicæ linguæ*, l'enregistre aussi sous cette forme italienne : « La cagna frettolosa fa i catellin ciechi. » Tel est encore le n° 42 : « Quid calcas contra stimulum ? » Cf. Erasmus *ibid.*, chil. I, cent. III, n° 46. Le texte primitif de ce *sort* a peut-être été corrompu. On peut croire qu'il y avait, dans le principe, *calces* au lieu de *calcas*, et que ce substantif était alors le complément de *jactare*, que l'on aura pris plus tard, en lui adjoignant *temetipsum*, dans un sens différent, celui de *se vanter*, qu'exprime le prov. *gabar*.

Cet adage se trouve du reste aussi deux fois, sous une forme peu différente.

On consultait les sorts d'Attalia, comme on l'a vu ci-dessus, et comme il résulte de l'examen de l'inscription elle-même, avec cinq astragales à quatre faces, marquées chacune d'une des lettres grecques équivalant à nos chiffres 1, 3, 4, 6. Le nombre des combinaisons possibles et, par conséquent, des sentences prophétiques, était, comme pour nos *Sortes*, de 56. Il ne reste malheureusement que dix de ces sentences, et la troisième et la dernière sont fort mutilées. Chacune se compose de trois hexamètres. En tête est le nom du dieu qui est censé la prononcer, précédé : 1° des cinq chiffres représentant l'une des 56 combinaisons ; 2° de deux autres chiffres dont nous ne devinons pas la signification, et qui se répètent d'abord trois fois, puis deux fois. Les quatre premières sentences, au lieu de trois vers, en ont quatre ; mais le premier ne fait que traduire en mots les cinq chiffres du coup auquel correspond l'oracle.

De l'inscription de Colossos il ne reste plus que neuf hexamètres, distribués en trois tercets, en tête desquels il n'y a ni chiffres, ni nom de divinité. M. G. Kaibel suppose néanmoins, non sans émettre en même temps un doute prudent, que l'oracle était là, comme à Attalia, consulté au moyen de dés ou d'astragales ⁴.

INSCRIPTION D'ATTALIA

I. 16663. 22. **Dés augustes Mœres.**

Un as, trois six, et pour le cinquième un trois :

Ni découragement, ni jactance, pour qu'il ne t'arrive rien.

dans les *Actes des Apôtres* (IX, 5; XXVI, 14), où il est mis dans la bouche de Jésus-Christ : « Durum est tibi contra stimulum calcitrare. » Peut-être est-ce de là qu'il a passé dans nos *Sortes*. Ce ne serait pas le seul emprunt à la Bible qu'on y puisse noter. Par ex., comparez au n° 1 ces paroles de l'*Ecclésiaste* (I, 5) : « Oritur sol. et occidit et ad locum suum revertitur » ; au n° 4, l'*Ecclésiastique*, VII, 36 ; au n° 5, Isaïe, V, 20; XL, 3, et Matth. III, 3 ; au n° 23, *Proverb.* VII, 2, et l'*Ecclésiaste*, XII, 13. Mais tout se borne à quelques expressions.

⁴ C'était aussi le cas — on en est sûr pour celui-là — de l'oracle d'Héraclès à Boura en Achaïe. La table cléromantique sur laquelle, à Boura, on jetait les dés, ne nous est pas parvenue ; mais, d'après ce qu'en dit Pausanias, il y a lieu de supposer, avec M. Bouché-Leclercq (*ouvrage cité*, I, 195, 196), qu'elle était du même genre que celle d'Attalia. Voici, du reste, les propres paroles de Pausanias, liv. VIII, chap. xxv, 10. (Je cite la traduction latine de l'édition Didot) : « Oraculi sortes capiuntur ex tabula per talos. Qui consultum venere ad hunc deum, precatatione ad signum peracta votis que nuncupatis, talos ex ea que in promptu est copia jaciunt quatuor super mensam. Inscripti sunt tali singuli notis que in tabula apte habent interpretationem. »

L'affaire pour laquelle tu me consultes est difficile; ne t'y fie pas.

Mais reste tranquille, renonce à ton voyage et au marché.

II. 44446. 22. **De Poseidon.**

Les quatre donnent quatre et [le cinquième] un six :

Semer dans la mer et y graver des caractères,

C'est dans les deux cas une entreprise vaine, une entreprise irréalisable .

Tu n'es qu'un mortel, ne fais pas violence à la divinité, tu aurais à t'en repentir.

III. 43366. 22. **D'Arès impétueux.**

Quatre et deux trois et deux six. Dis ce qui suit :

.... victoire.... étranger : car celle-là personne.

..... Il faut te tenir en garde

Contre un grand malheur. L'entreprise est irréalisable ; tiens-toi tranquille.

IV. 16664. 23. **D'Athéné.**

Un as, et trois six, et le cinquième quatre :

Honore Pallas Athéné, et toutes choses iront

Comme tu désires, et tout ce que tu auras résolu s'accomplira.

Elle délivrera le prisonnier ², elle guérira le malade.

V. 66443. 23. **D'Euphrosyne.**

Fais le voyage projeté. Car à ton retour tu retrouveras ta maison,

Et tu réussiras au gré de tes désirs, et en toutes choses tu maîtriseras

Euphrosyne, pour acheter aussi bien que pour vendre.

VI. 66632. 24. **D'Apollon Pythien.**

Reste et n'agis pas. Conforme-toi à l'oracle du Pythien.

¹ Nous lisons de nouveau *μέτρος* après *καί*, pour rendre au vers sa juste mesure.

² Littéralement : *elle déliera des liens*.

Il faut attendre une autre occasion. Pour le moment, tiens-toi en repos.

Après un court délai, tu verras s'accomplir tout ce qui te préoccupe.

VII. 44466. 24. **De Cronos mange-enfants.**

Reste chez toi. Ne va pas ailleurs,

Pour ne pas t'exposer à rencontrer des animaux dangereux et malfaisants,

Car ton entreprise ne me paraît ni sûre, ni sans dangers.

VIII. 46663. 25. **De Mèn porte-lumière.**

Bon courage. Tu tiens l'occasion. Tu feras ce que tu désires. Profite de l'occasion

Pour te mettre en route. Tu as une bonne occasion. Ton entreprise

Aboutira à un bon résultat, et tes efforts à un juste succès.

IX. 66661. 25. **De la Mère des dieux.**

De même que les loups sont maîtres des agneaux, et les lions vigoureux

Maîtres des bœufs aux pieds tortus, de même tu seras le maître en toutes choses,

Et les entreprises pour lesquelles tu m'as consulté se réaliseront toutes, ô voyageur !

X. 66644. 26. **D'Hermès très-favorable.**

Pour aujourd'hui l'affaire est manquée.....

Voyage qui s'annonce mal, car.....

Il est pénible de se disputer

INSCRIPTION DE COLOSSES

Aujourd'hui la divinité travaille pour toi ; aujourd'hui elle te mène dans le droit chemin.

Tout ira comme tu le veux, ne te tourmente plus.

Tu obtiendras honorablement ce que tu désires.

Tout ce que tu veux, tu le feras. Tu trouveras.....

Aie confiance en ton entreprise, ô étranger ! Tu réussiras en tout.

Réfléchis avec calme à ce que tu vas faire. Le dieu sera ton guide.

Bonne entreprise. Il faut te hâter. Tu réussiras en tout.

Quoique errant sur la terre étrangère, le dieu sera ton gardien.

Tu échapperas à la maladie pénible. Telle est la réponse formelle du dieu.

Sous le n° 1039 du recueil de M. Kaibel (p. 458), on lit une autre inscription d'un caractère analogue aux précédentes, qui nous est parvenue sans mutilation, et qui ressemble aussi beaucoup, pour le fond, à nos *Sortes apostolorum*. Là les oracles, dont chacun n'a qu'un vers, commencent le premier par α , le second par β , le troisième par γ , et ainsi de suite, et sont rangés, au nombre de 24, selon l'ordre alphabétique. Celui qui voulait les consulter prenait sans doute au hasard un dé ou un jeton dans une urne qui devait en contenir 24, et le vers commençant par la lettre dont ce dé ou ce jeton était marqué était la réponse demandée.

II

Une anecdote toute semblable à celle que Grégoire de Tours raconte du fils de Chilpéric (ci-dessus, p. 21, note 1), est rapportée par Baluze, dans une note sur le paragr. IV du 3^e capitulaire de 789¹. Voici le passage entier :

« Præstat heic describere insignem locum ex vita Sancti Huberti episcopi Leodiensis [mort en 747] scripta a Jona episcopo, ut reor, Aurelianensi, ex quo facile est intelligere quodam modo fieret illa exploratio per libros divinos. Hæc sunt ejus verba in capite 15. *Igitur*

¹ Ce paragraphe est ainsi conçu : « De tabulis vel codicibus requirendis et ut nullus in psalterio vel in evangelio vel in aliis rebus sortiri præsumat nec divinationes aliquas observare. » (*Capitularia Regum francorum* (1677), I, 243.) — Remarquer l'expression *tabulis*. Elle reparait plusieurs fois dans les défenses ultérieures relatives à ces superstitions, même encore en 1310, dans le 80^e canon du concile de Trèves, où les *Sorts des apôtres* sont aussi expressément désignés : « Nullus etiam super sortes quas sanctorum seu apostolorum vel psalterii vocant aut cujuscumque scripturæ inspectione divinationis scientiam profiteatur, aut futura promittat, aut quælibet maleficia in tabulis vel codicibus [vel] in astralabo requirat. » (Martène, *Thesaur. anecdot.*, IV, 257.)

ad amica sibi subsidia se vertentes, orationi atque jejunio sese triduoano mancipavere; utque voluntatem super hoc negotio Domini nosse possent, ab eo totis visibus poposcere. Ac tertio tandem jejunii die instante duos libros super altare deposuere, quorum unus sacratissimum evangelii retinebat textum, alter vero benedictiones atque consecrationes quibus Missarum peragitur sacramentum; scilicet ut a divinis libris addicerent que sibi de his agenda forent. Reseratum autem evangelium hanc primum legenti sententiam obtulit: Ne timeas Maria. Invenisti enim gratiam apud Dominum. Liber etiam sacramentorum in sui apertione hoc primum videnti objecit: Dirige viam famuli tui.»

Un fait analogue est raconté, mais avec moins de détails, de l'empereur Héraclius, par les chroniqueurs byzantins Théophanes et Cedrenus. C'était en 614 de J.-Ch., au cours d'une des expéditions de cet empereur contre les Perses. « Cum, hieme ingruente, dit Théophanes (nous citons la traduction latine), de hibernis cum exercitu deliberaret, alii in Albaniam, alii vero contra ipsum Chosroem perendum esse censebant. Imperator autem, cum expiationem ac sanctimoniam¹ universo exercitui per dies tres continuos indixisset, apertis Dei evangelii, invenit sibi significari ut in Albania hiemaret². »

Ces purifications, ces jeûnes, ces prières, tout cela était encore un héritage du paganisme. Avant de consulter les sorts, et en général les oracles, on s'y préparait par des sacrifices et diverses cérémonies. Voy., par exemple, l'extrait de Pausanias rapporté ci-dessus, p. 28, note 1.

III

De cet endroit de l'introduction des *Sortes apostolorum*, où il est prescrit de chanter l'office de la Trinité, addition plus ou moins tardive faite au rituel primitif, (voy. ci-dessus, p. 21), il est intéressant de rapprocher un passage de la bulle, authentique ou non, — la question ici n'a qu'une importance secondaire — du pape Clément VI, relative au jubilé de l'an 1350. A défaut du texte latin de ce passage, que nous n'avons pu nous procurer, nous citerons une traduction provençale, contemporaine, paraît-il, de la bulle elle-même :

« En aquela nuech davan lo concestori, nos aparec en vesio una persona portan en la so ma dos claus, la qual me dis aytals paraulas :

¹ Le texte grec dit simplement ἐξέλυσσε ἀγνίζεσθαι. De même, dans Cedrenus, ἀγνίζει, que le traducteur de ce dernier rend, sans périphrase, par *lustrat*.

² *Theophanis Chronographia* I, 474; Bonn (1839), dans le *Corpus script. historię Byzantinę*. Cf. *Georgius Cedrenus* I, 722 (même collection).

« Uebri ta boca e gieta fuoc d'aquela tal que escalfar e illuminar s'en puescha tot lo mun. » E l'endema, nos celebrem dos messa[s] de la Trinitat, per ayso que, se aquesta vesio era de Dieu, outra ves apparegues, o, s'era fantasia, de tot en tot avalis. E faha aquesta oratio, la secunda nuech viguem semblan vesio, per que nos apelem nostres frayres cardenals, arsivesques e avesques e tota la clerchia en nostre palais davan nos. » (*Essai sur l'histoire du sous-dialecte du Rouergue*, par L. Constans, p. 159.)

ADDITIONS ET CORRECTIONS

En même temps que paraissait dans le n° d'octobre 1880 de la *Revue des langues romanes* notre édition des *Sorts des apôtres*, M. Félix Rocquain en publiait une autre, d'après le ms. original, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 5^e livraison de 1880.

M. Rocquain, comme nous l'avions supposé, ne connaissait pas la publication de Bruno Dusan, lorsqu'il communiqua à l'Académie des inscriptions le ms. de Cordes. Averti par M. Molinier, il la mentionne aujourd'hui, mais sans rendre, ce nous semble, à son devancier, toute la justice qui lui est due.

M. Rocquain réimprime, comme l'avait fait Dusan, et comme nous l'avons fait nous-même, les *Sortes apostolorum* du ms. de Pithou, mais en supprimant les chiffres romains qui accompagnent chaque sort et en rejetant en note ceux de ces sorts qui n'ont pas de correspondant dans le texte roman.

Ce dernier texte, pour l'établissement duquel M. Rocquain, d'après ce qu'il nous apprend, a été aidé par ses amis, MM. Léon Gautier et Paul Meyer, diffère, chez lui, du nôtre, en quelques endroits. Comme M. Rocquain a eu à sa disposition le ms. original et que nous avons dû travailler sur un fac-simile souvent peu lisible et exécuté peut-être avec négligence, il ne sera pas inutile de noter ici les différences de lecture des deux éditions. La comparaison que nous en avons faite nous a d'ailleurs amené à reconnaître dans la nôtre quelques menues erreurs, dont, trompé par nos yeux ou égaré par Dusan, nous n'avions pas su nous garder, et qu'il importe de corriger¹. Nous signalerons en même temps quelques conjectures de M. Rocquain, et proposerons de notre côté un certain nombre de corrections qu'un nouvel examen des deux textes, provençal et latin, nous a suggérées.

¹ Plusieurs de ces erreurs ayant pu être corrigées, en ce tirage à part, dans le texte même, on supprime naturellement ici les notes rectificatives auxquelles elles ont donné lieu dans la *Revue des langues romanes*.

Texte provençal

I 5. « que eil preguo. » M. Rocquain a lu *cil*. Mais le fs. porte bien *eil*, qui paraît préférable.

II 1. « causzas. » M. R. *causas*. Le fs. donne bien *causzas*.

II 2. « corces. » M. R., contre l'avis de M. Meyer, lit ici *cortes*, qui est impossible.

II 7. « sebarat. » M. R. *sobarat*, ce qui est également la lecture de Dusan. Le fs. a aussi plutôt *o* que *e*. Mais *sobarat* ne peut, ce semble, donner aucun sens (à moins de corriger *sobrat*), tandis que *sebarat* (= *separat*), traduit tant bien que mal le latin *dispersum*.

II 9. « tota sa cavalguada. » *sa* manque chez M. R.; mais ce mot, nécessaire au sens, est bien dans le fs.

II 10. « sortz. » *Sic* dans le fs. M. R.: *sors*.

II 12-13. « que las sortz aduebro. » *Sic* M. R.; mais il observe que le copiste, après avoir écrit *aduebro*, a fait un *i* de l'*o* final de ce mot. S'il en est ainsi (c'est le contraire que, d'après le fs., nous avons cru voir), il vaudrait mieux peut-être garder *aduebri* et corriger *la sortz*. Cela répondrait mieux au latin *hæc sors... inducat*. On a d'ailleurs d'autres exemples de cette forme du subjonctif. Cf. *Flamenca*, 3687, 4067.

3. « pregua. » *Sic* fs. M. R.: « preguo. » — *Ibid.* « e pervenra ti ton desirier. » C'est le latin « *perveniet tibi quod desideras* » qui nous a fait adopter cette leçon, malgré l'incorrection qu'elle présente; car, au lieu de *ti*, on peut à la rigueur lire *a*, comme l'ont fait Dusan et M. Rocquain. Leur accord sur ce point pourrait induire à préférer cette dernière lecture, bien qu'il y ait plutôt *ti* dans le fs., sauf à corriger *pervenra[s]*, ce que ni l'un ni l'autre n'a proposé.

4. « aisso que tu quers. » Le fs. donne bien ce *tu*; mais il manque chez M. R.

5. « al paire. » C'est aussi la lecture de M. Rocquain comme de Dusan. Mais le fs., mieux examiné, paraît donner *el*.

8. « causza. » M. R. *caussa*, et de même, 14, 18, 29, 56, où le fs. donne, bien lisiblement, comme ici, *causza*.

Ibid. « pasara ocolacex ». M. R. «... pasara, e te, lacey!» ce qui n'est pas plus clair. C'est bien un *x* et non un *y* que donne le fs. à la fin de ce groupe fantastique de lettres. Peut-être faut-il corriger le *volueris* du texte latin correspondant en *volucris*. Cette correction suggérerait pour le provençal *e co l'a[u]cels*⁴. On pourrait aussi pen-

⁴ Avec une autre petite correction, la phrase entière deviendrait à peu près conforme au texte latin : « Grans causza es[ser] aisso que t'es vejaire (et) aras pasara (p-è. *pasa ja*), e co l'a[u]cels. »

ser, laissant de côté l'idée de *volucris*, à la correction *e co lo ces*, sauf à se résigner à ne pas comprendre l'à-propos de la comparaison. Il faudrait dans ce cas supprimer le point-et-virgule devant *penedras*, et mettre une virgule après *pasara*.

10. « so [que] quers. » M. R., qui avait eu, lui aussi, l'idée de cette correction, a préféré *s'o quers*, sur l'avis de M. Meyer.

11. « cosisos. » Sic fs. M. R.: *cosiros*.

13. « guovernada. » Sic fs. M. R. *gov*.

14. « deus faire. » Cf. la note. M. R. *Dieus fara*, sans correction. C'est donc bien ce que donne aussi le ms. original.

20. « cazerau de jus [e] ceras mieilher. » M. R.: « cairau et... ceras mieilher », avec cette note: « ici un mot à demi effacé par le pli du parchemin et que je n'ai pu déchiffrer. » Cf. notre propre note sur ce passage. Le fs. lui-même se prête mieux pour le premier mot à la lecture — ou à la correction — de M. Rocquain qu'à la nôtre. Il faut donc préférer *cairau*. Quant à *mieilher*, forme d'ailleurs impossible, nous ne savons si le ms. original permet cette lecture; mais dans le fs. il y a bien plutôt *mieilherr*. Dusan avait lu *mieilhers*, qui serait grammaticalement acceptable.

25. M. Rocquain propose de lire, dans le sort latin correspondant, *callidæ* au lieu de *validæ*. Cette ingénieuse correction mettrait ici les deux textes d'accord, à la condition, bien entendu, de corriger en même temps, dans le provençal, *gieien*, leçon du ms. original et du fs., qui ne donne aucun sens, en *giein* (comme avait lu Dusan).

26. « gauh (fs. guah). » M. R. *gauh*, sans observation. De même Dusan Il y a pourtant bien *guah* dans le fs.

28. « mescla d'[a]ur. » M. R. *mescla[t] d'ur*. Ce *mescla[t]* est peut-être en effet la bonne correction. C'est en tous cas la plus simple. Mais le latin *mixtu* suggère plutôt *mescla[da]*, supposé que *mescla* soit à rejeter.

Ibid. « cauza. » Sic fs. M. R. *causa*.

31. « not vueilhas. » Sic fs. M. R. *no vueilhas*.

32. « vida. » Sic fs. M. R. *vita*.

33. « deliurar t'a. » M. R. a lu comme nous *deliurat ca*. Mais il a corrigé *delivrara te*, contre l'avis de M. Meyer, qui lui conseillait *delivra[ra] te aque*, et contre celui de M. Gautier, qui lui suggérerait *deliurar t'a*, correction qui est précisément celle que nous avons adoptée nous-même, comme la plus plausible.

37. « so[r]tz. » M. R. *sortz*, sans observation, comme Dusan. Il ne paraît pourtant point y avoir que *soz* dans le fs. ou p.-è. *soz*. Il semble que le copiste, ayant d'abord écrit un *t*, a voulu ensuite en faire un *r*.

39. « alloc. » Sic M. R., sans observation. Dusan avait lu *allos*,

et c'est bien ce qui indique le fs. — M. R. met le point-et-virgule après ce mot.

46. « qu'empacho. » M. R. écrit *que m' pacho* ; mais le latin *impediunt* prouve bien que *empacho* est la bonne leçon.

48. « quer » ; correction que propose aussi M. R. Le ms. original, comme le fs., porte *quē*.

48. « pervenguo. » Sic fs. M. R. *pervengua*, qui est moins correct.

52. « mor. » Sic fs. M. R. *mos*. — *Ibid.* M. R. corrige et ponctue : « Grans gauch er a tu ; [d'] aiso que quers non aias cosizier ; . . »

55. « ce i ton coceil » ; c'est-à-dire *sequere ibi tuum consilium* (on pourrait aussi écrire *cei*, où l'*i* représenterait la gutturale qui est dans la forme *sec*.) M. R. a lu également *cei*, mais il a corrigé *cel*, qui ne saurait ici donner aucun sens.

Texte latin

5. « vita tua ». Corr. *via* ? cf. ci-après, 27 et 46.

7. « volueris. » Corr. *volueris* ? cf. ci-dessus, sur le n° 8 du provençal.

13. « ab hoc consilio. » M. R. suppose qu'à cet endroit a été omis l'équivalent du provençal *depart te*. Il nous paraît plus probable qu'il ne manque rien, et que c'est *securus esto*, ou une expression plus correcte dont celle-ci serait une corruption, qui a été rendu dans le provençal par *depart te*.

20. « ad lucrum perveniet quod cupis. » M. R. conjecture heureusement, d'après la version provençale, que la leçon correcte devrait être ici : « *aliud tibi perveniet quod non cupis.* »

21. « Disce timere. » Corr. *desine* ? Le trad. provençal devait avoir ici, dans son texte, ou il y a lu, *dicis* (*dizes que temps*).

27. M. R. propose ici une double correction, d'abord *callidæ* pour *validæ*, comme nous l'avons déjà noté, et puis *viam* pour *vitam*. Mais il vaudrait mieux *via*, en suppléant *ne* et supprimant le second *decipiaris*. Cela donnerait un sens très-satisfaisant : « et ideo moneo te [ne] *via tua* decipiaris, dum non putas. » Cf. *Proverb.* VII, 25 : « *neque decipiaris semitis ejus.* »

35. « subditus. » M. R. propose ici, comme nous, la correction *subitus* et cite à l'appui ce proverbe espagnol : « Lo que no acaece en un año acaece en un rato », qui concorde en effet avec le latin, mais non avec le provençal, où *tol* renvoie à *aufert*, non à *affert*. Il est d'ailleurs visible que *affert* est la bonne leçon.

46. « Exultans. » Corr. *Exaltans* ? Cf. le provençal (47). — *Ibid.* « vita. » Corr. *via* ? Cf. 5 et 27 et, dans le prov., qui du reste n'est pas clair, *la tua via*.

56. « sanctorum. » Suppl. *apostolorum* ? Cf. le provençal et la ligne 2 du texte latin.

P.-S. — Les *Sorts des apôtres*, du ms. de Cordes, ont eu une édition de plus que je ne croyais. La première, celle de Bruno Dusan, donnée en 1866, avait été suivie d'une seconde, préparée par M. Jollibois, archiviste du Tarn, peu après la découverte du ms., c'est-à-dire vers 1860, mais qui ne fut publiée qu'en 1872, dans les notes du tome III de l'*Histoire des Albigeois*, de M. Napoléon Peyrat. C'est ce que m'apprend le procès-verbal de la séance du 20 décembre 1880 de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres du Tarn (*Revue du Tarn*, janvier 1881), sur lequel M. Roque-Ferrier vient d'appeler mon attention. Notre obligé confrère me communique en même temps le volume en question de M. Peyrat. Le texte provençal, avec la traduction qui l'accompagne, y occupe les p. 477-483. Une lettre de M. Jollibois, datée du 31 mai 1869, dans laquelle on s'étonne à bon droit de voir le savant archiviste présenter les *Sortes apostolorum* du ms. de Pithou comme une version du texte provençal¹, sert d'introduction. On lit à la fin, p. 483, la note suivante où l'imagination de M. Peyrat se donne carrière : « Ce manuscrit est très-précieux. Il a été prabablement transcrit par un élève de Sicard Figuéras², directeur du séminaire d'Elvas. Ce séminaire était donc établi dans les belles maisons gothiques de Ramon VII, et conséquemment l'albigisme cordouan placé sous le patronage immédiat du comte de Toulouse. »

Dans le corps de son ouvrage (III, 367), M. Napoléon Peyrat consacre aux *Sorts des apôtres* une page où l'imagination a aussi beaucoup plus de part que la vérité. On ne sera peut-être pas fâché de la lire ici. Je la reproduis en entier.

¹ « C'est d'ailleurs (le ms. de Cordes), une nouveauté historique : il n'est question des *Sorts des apôtres* nulle part ailleurs que dans le recueil de François Pithou, intitulé : *Codex Canonum vetus Ecclesie romanæ* ; mais ce savant n'en a donné qu'une traduction latine incomplète, et il a cru pouvoir paraphraser certains passages du texte roman, que sans doute il ne comprenait pas. »

² L'interlocuteur de l'inquisiteur Izarn dans les *Novas del heretge*.

« Sous cette terreur des cieus et de la terre, de la foudre et du bûcher, sans prêtre, sans bible, sans culte, les pauvres Albigeois se rénovaient en tremblant la nuit, dans une grotte ou dans un fond de tour. A la lueur d'une lampe fumeuse, ils consultaient les *sorts* qu'ils nommaient *des Apôtres*. C'était un parchemin bordé de lacs de soie, alternativement verts et jaunes, qui, sur la tranche du rouleau, formaient une touffe latérale et multicolore. Chaque lac correspondait à des passages et peut-être à des figures symboliques. Voulait-on interroger l'oracle? on prenait un cordon dans ses doigts; le vieillard invoquait le Père, le Fils et le Saint-Esprit, ouvrait le livre, lisait les versets contigus à chaque fil, et ce langage, plus ou moins énigmatique, était reçu comme la parole de Dieu. Voici quelques-unes de ces maximes : « Après le soleil se lèvent les étoiles; puis de nouveau revient le soleil. De même ton courage qui fléchit te viendra de Dieu avec la lumière. — Sur mer, le vaisseau bien gouverné arrive au port. Tu atteindras ton désir si tu invoques Dieu. — Les vents sont légers; prends garde aux tempêtes, ne te mets pas en mer. — Tu veux te jeter dans une forêt sans issue et pleine de serpents. — Garde-toi du grand Lion... Invoque Dieu... Tu ne craindras pas la mort. — Voilà les sorts des saints Apôtres qui ne trompent jamais! » C'est l'accent honnête des Barbes Vaudois, la morale sentencieuse de Job et de Sirach. Les sorts étaient proscrits comme la Bible. Le vieillard qui les expliquait aux tisserands de Cordoue, effrayé de son rôle d'oracle, scella dans un mur le dangereux parchemin. La tour l'a dérobé fidèlement à l'inquisition, et, s'écroulant de nos jours, nous a révélé cette pauvre religion sibylline de l'albigisme agonisant. L'aigle de saint Jean et de Platon, tombé du ciel, se cache dans l'ancre de la Pythonisse. »



DEMCO
LIBRARY SUPPLIES
114 South Carroll Street
Madison, Wisconsin

UNIVERSITY OF MINNESOTA

wils c. 2 no.4
849 C34

Chabaneau, Camille, 1831-1908.
Miscellaneous Provençal texts.



3 1951 002 385 765 J

**WILSON
ANNEX**